



SUD Education 92
30 bis, rue des boulets – 75011 PARIS
educsud92@free.fr
<http://sudeducation92.ouvaton.org>

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

PEDAGOGIES ALTERNATIVES ET SYNDICALISMES D'EMANCIPATION

9 et 10 février 2012

à la Bourse du Travail de Paris

(3 rue du Château d'Eau, métro : République)

Si le problème du manque de moyens est primordial pour aborder la question d'éducation, il est tout autant nécessaire (et urgent) de réfléchir en profondeur à un véritable projet éducatif, connecté de manière cohérente avec un projet de société ; avoir la conviction qu'il est nécessaire de « changer l'école pour changer la société, [et de] changer la société pour changer l'école ».

Dans cette optique, ces deux jours de stage seront l'occasion d'échanger, en présence d'intervenants issus, entre autres, de SUD Education, de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, de l'Association Française pour la Lecture, de la revue N'Autre Ecole etc.

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum).

La demande doit être effectuée au plus tard un mois avant le stage, par la voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (Recteur, Inspecteur d'Académie,...). **Vous devez donc vous inscrire au plus tard le 9 janvier 2012.** A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est considéré comme accordé.

Pour s'inscrire il faut adresser au chef d'établissement dans le secondaire, ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, une demande écrite selon le modèle suivant au moins un mois avant la date du stage. En cas de problème, prévenir les syndicats.

modèle pour les personnels dépendant de l'état :

NOM :Prénom : Paris, le 2010
Fonction :
Établissement :
A M. le Recteur ou l'Inspecteur d'Académie
s/c du chef d'établissement, ou de l'IEN
En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre
1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux
congés de formation syndicale dans la fonction
publique d'état, je demande à bénéficier d'un congé
pour formation syndicale d'1 ou 2 jour(s), en vue de
participer à la session de formation syndicale qui se
déroulera le ... de 9H à 17H à, sous l'égide du
Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel
Solidaires (CEFI Solidaires) – 144 boulevard de la
Villette 75019 Paris.
Signature

***modèle pour les personnels dépendant d'une
collectivité territoriale :***

NOM : Prénom : Paris, le 2010
Fonction :
Établissement :
Mme/M. le Président du Conseil Général /régional s/cdu
chef d'établissement
En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du
Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux
congés de formation syndicale dans la fonction publique
des collectivités territoriales, je demande à bénéficier
d'un congé pour formation syndicale d'1 ou 2 jour(s), en
vue de participer à la session de formation syndicale qui
se déroulera le de 9H à 17H à, sous l'égide
de l'institut national de formation et d'application (INFA),
Culture et liberté, 5 rue Saint Vincent de Paul, 75010
Paris.
Signature